

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 19 MAI, 1870.

LA PROVINCE DE QUÉBEC ET L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE.

Cet ouvrage publié par ordre du gouvernement de Québec, a un mérite hors ligne. C'est un tableau fidèle, une photographie exacte, pourrions-nous dire justement, de la Province de Québec envisagée sous tous les aspects.

« Le but de cette publication est de faire connaître la Province de Québec aux émigrants Européens, et de démontrer les avantages réels qu'ils peuvent rencontrer en venant s'y fixer.

« Placée à côté de la République Américaine, qui a le privilège d'absorber une si grande part de l'attention que l'Europe accorde à ce continent, notre Province, nous le sentons, a besoin d'élever la voix et de faire valoir ses mérites, pour attirer sur elle les regards de l'étranger.

« La variété de nos ressources, la solidité de nos institutions politiques, la perfection peu commune de nos lois, le bien-être matériel qui est le partage de notre population, la paix et la bonne harmonie qui règnent parmi les différentes races dont elle est composée : voilà autant de points sur lesquels il est de notre intérêt que la lumière se fasse.

« Chacun de ces sujets, pour être développé dans tous ses détails, exigerait plus d'espace que n'en comporte la nature de cet écrit. Nous les traiterons d'une manière succincte et au point de vue pratique, afin de ne pas fatiguer le lecteur de détails purement théoriques. Inutile d'ajouter que ce n'est pas comme œuvre littéraire que ce travail se recommande au public ; on s'en convaincra facilement du reste : c'est uniquement par l'exactitude et l'utilité des renseignements qui y sont consignés, que nous pouvons espérer d'intéresser et de convaincre la classe de lecteurs auxquels il s'adresse de préférence, c'est-à-dire ceux qui sont dans le cas d'émigrer en Amérique.

« La conquête de l'aisance, qui en Europe représente les travaux réunis d'une famille pendant plusieurs générations, est la plupart du temps ici l'œuvre d'un seul individu. Demandez à ce négociant, dont la fortune vous éblouit, à quelle époque remontent les opérations commerciales de la maison qu'il dirige, il vous répondra qu'il y a 15 ans, 20 ans, 30 ans peut-être, il est arrivé au Canada sans protection aucune, ne comptant pour sa subsistance que sur le travail du lendemain. Il s'est livré au travail, et il est parvenu où vous le voyez aujourd'hui. Voyez ces belles fermes ornées de riches résidences qui entourent nos villes, ou qui vous apparaissent çà et là dans nos campagnes ; informez-vous quels en sont les propriétaires, et vous serez étonné d'apprendre combien il y en a qui appartiennent à des nouveaux-venus débarqués ici sans autre capital que leurs bras. En un mot, parcourez toute l'échelle sociale en Canada, et vous trouverez jusqu'aux degrés les plus élevés des Européens que le besoin avait jetés sur nos rivages, et auxquels la fortune a prodigué ses dons. Accueillis avec bienveillance, ils font bientôt cause commune avec nous, et nous oublions qu'ils sont étrangers longtemps avant qu'ils ne l'aient oublié eux-mêmes.

Ce travail, suggéré par l'Hon. ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, M. Ls. Archambault, est l'œuvre de M. Lesage, son Député.

Rien de plus parfait que ce pamphlet, qui porte l'empreinte des qualités de M. Lesage comme écrivain : style sobre et tout à la fois élégant, précis et laconique sans cesser d'être très clair. Il s'échappe en outre de ces pages une douce chaleur patriotique qui vous fait du bien et que M. Lesage voudrait tempérer sous des dehors officiels qu'il essaie vainement de faire paraître froids.

Nous ferons dans quelque temps mieux connaître le livre de M. Lesage, que nous utiliserons pour un travail que nous sommes à préparer sur les avantages qu'on peut tirer de notre constitution locale. Il nous suffira de dire, quant à présent, que ce livre fait grand honneur et à son auteur et au gouvernement de Québec : au gouvernement, en prouvant qu'il travaille sérieusement et intelligemment à attirer l'émigration et qu'il sait s'entourer d'employés de talent, de mérite et fort laborieux ; à M. Lesage, à qui cette œuvre patriotique a coûté un immense travail et dont elle a encore rehaussé la réputation comme littérateur et officier civil capable.

J. A. MOUSSEAU.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La prorogation du Parlement a eu lieu, jeudi soir, à 2 heures, avec les cérémonies habituelles.

Après la présentation de quelques rapports, M. Masson, de Terrebonne, demande au gouvernement s'il a été informé d'une attaque faite par les Sioux contre les habitants du Portage de la Prairie.

M. McDougall répond que la nouvelle n'a d'autre fondement que la détermination où sont les Sioux de se défaire du gouvernement de Riel et de rétablir l'autorité de la reine.

MM. McKenzie et Cameron se déclarent pour l'expédition, ajoutant même que si 1,000 hommes sont insuffisants, il faudra en envoyer 10,000 et 20,000 au besoin.

L'hon. M. Holton blâme l'expédition faite sur des données aussi incertaines que celles expliquées à la Chambre ; il pense que le gouvernement Impérial est tenu de remettre au Canada un territoire pacifié.

La motion de Masson de Soulanges n'ayant point été secondée, a été abandonnée.

A la troisième lecture du bill des subsides, M. Tremblay propose un amendement ainsi conçu :

« Que le bill soit renvoyé au comité avec instruction d'ajouter une clause défendant l'emploi de toute somme d'argent pour une expédition au Nord-Ouest, attendu que telle expédition devrait être faite aux dépens et sous la responsabilité du gouvernement impérial. »

L'amendement mis aux voix est perdu par 13 voix contre 69. Voici les noms de ces membres :

Récard, Benoit, Bourassa, Cheval, Coupal, Dufresne, Gaudet, Geoffrion, Killam, Pelletier, Pouliot, Pozer et Tremblay.

Voici la division du Sénat sur l'amendement au bill concernant le tarif proposé par l'Hon. M. MacPherson :—

Pour :—Les Hons. MM. Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Christie, Cormier, Dickson, Guevremont, Hamilton (Kingston), Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, Locke, McClellan, MacPherson, Malhiot, Miller, Ollivier, Reesor, Robertson, Sanborn, Simpson, Wark, Wilmot.—24.

Contre :—Les Hons. MM. Aikins, Armand, Benson, Bell, Bureau, Burnham, Campbell, Chapais, Crawford, Duchesnay, E. H. J. Dumouchel, Holmes, Kenny, Lacoste, McCrea, McDonald, McLellan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Renaud, Ross, Ryan, Seymour, Shaw, Skead, Wilson.—28.

On écrit de Montréal à l'Événement :

Il est maintenant certain qu'il n'y aura pas de magistrats stipendiés de nommés. Les shérifs seront appelés à les suppléer, et ils recevront pour cela une légère augmentation de salaire.

Presque tous les zouaves, de retour de Rome, ont trouvé de l'emploi. Quant aux autres, on s'occupe à les marier.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, quoiqu'on en ait dit, le séjour de la Ville Eternelle, la vie sévère des camps, les épreuves, le contact avec tant d'esprits distingués de tous les pays, a fait grand bien à tous ces jeunes gens. L'air d'Europe n'aspixite que les sots.

Parmi les zouaves, tous ont gagné, et il y en a même qu'on ne reconnaît plus. Ceux là étaient partis lourdauds, ils sont revenus l'esprit ouvert et le caractère formé. Et la preuve qu'ils n'étaient pas trop mal à Rome, c'est que plusieurs s'ennuient ici et songent à retourner.

IMPORTATION DE CREVECŒURS, DE HOUDANS ET DE LAFLECHES.

Nous publions aujourd'hui des gravures qui représentent fidèlement ces races de volailles si estimées, non seulement en France, leur pays d'origine, mais encore dans toute l'Europe et même en Amérique.—Depuis assés longtemps déjà les éleveurs des Etats-Unis ont compris l'avantage de peupler leur basse-cour de ces magnifiques oiseaux, réunissant à la beauté des formes et du plumage les qualités les plus recherchées.

La province de Québec, qui possède déjà le pur sang anglais, le Percheron, le Clyde, le Suffolk, le Cleveland bay, ainsi que les races les plus célèbres des espèces bovine, ovine, porcine et galline, devait compléter ces collections en y ajoutant les Crèveœurs et les Houdans. Aussi avons-nous le plaisir d'informer les agriculteurs qui désirent améliorer leur basse-cour que M. Perrault s'est chargé de combler cette lacune en important directement de France neuf volailles de ces deux races.—Déjà plusieurs commandes lui ont été envoyées au prix de \$10 le couple. Ces commandes sont inscrites dans leur ordre de réception, et le choix des acheteurs se fera en suivant le même ordre. Nous engageons les éleveurs qui désirent se procurer de ces rares volailles, de s'inscrire sans retard, car le nombre de couples à vendre sera nécessairement limité.

M. Perrault attend encore sous peu des Lafleches, des oies de Toulouse et des canards de Rouen. Nous souhaitons à notre ami, maintenant tout entier à l'exploitation de son domaine à Varennes, le succès que mérite sa louable initiative.

Les gravures que nous publions représentent parfaitement les Houdans, les Crèveœurs et les Lafleches ; cependant comme nos lecteurs pourraient désirer plus de détails sur leurs caractères distinctifs, nous ajoutons la description qui suit :

Les poules de Houdans se distinguent des poules communes par les cinq doigts de leurs pattes. Elles sont plus grosses, ornées de belles huppées qui leur enveloppent la tête et leur donnent une physiologie à part. Elles sont fort gracieuses à voir à cause de la variété de leur plumage, varié de blanc, de noir, de violet, et de vert. Précoces et fécondes, leur chair délicate et d'un engraissement facile.

Les poules de Crèveœur sont de haute taille, de couleur noire, huppées et ornées d'une crête bifurquée. Le mâle joint à ces ornements une collerette bifurquée du plus bel effet. Cette espèce est féconde, robuste et d'un gros produit, car les sujets prennent facilement la graisse et dépassent en poids les Dorkings.

Les poules de Lafleche qui fournissent les fameux chapons et les poulardes du mans, sont hautes sur jambes, d'un plumage serré et sombre comme les espagnoles. Leur crête présente une double corne. Elles acquies par l'engraissement un mérite constaté par plus de trois siècles de succès.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le plébiscite est enfin voté. Comme tout le monde s'y attendait, Napoléon III a emporté la victoire. Le peuple a déclaré une fois de plus qu'il approuvait son gouvernement, qu'il ratifiait le sénatus-consulte de 1870, et les changements que depuis 1860, il avait apportés à la constitution. Pour le plébiscite, 7,336,434 ; contre, 1,860,709 : cette majorité de 5,775,725 voix n'a pas été remportée sans trouble ; mais grâce aux efforts du gouvernement pour maintenir la tranquillité, on n'a pas à déplorer d'accidents graves. La Mars-aillaise a été saisie trois ou quatre fois ces jours derniers. Les représentants des puissances étrangères ont offert à Napoléon les félicitations de leurs gouvernements sur son succès.

Des troubles sérieux ont éclaté la semaine dernière en Algérie ; mais les tribus Algériennes ayant été battues dans cinq rencontres, la paix est maintenant rétablie.

ANGLETERRE.

Le 6 du présent mois, M. Stansfeld a déclaré que les sept millions de louis payés pour les lignes télégraphiques étaient compris dans la dette nationale, laquelle à la fin de mars 1870, se montait à la somme énorme de huit cent-un millions de louis. Le même jour, M. Monsell, sous-secrétaire des colonies, a dit que les troubles de la Rivière-Rouge avaient été apaisés par l'introduction, aux Communes du Canada, d'un bill créant la province de Manitoba.

Il dit que le gouvernement canadien retiendrait toutes les terres de la nouvelle province, à l'exception de 12,000 acres qui devaient assurer sa dette.

Le 7, aux Communes d'Angleterre, on s'est occupé du bill des terres en Irlande : plusieurs amendements proposés ont été rejetés.

Le jugement, dans l'affaire Mordaunt, pour divorce, est prêt depuis quelques jours, mais il ne sera rendu qu'au prochain terme de la cour.

ESPAGNE.

Il est faux que Serrano soit sur le point de résigner : il paraît plutôt qu'il est sur le point d'être investi de la puissance régénérale.

Le parti progressiste espagnol veut choisir Espartero pour roi : ce choix serait surtout bien vu en Catalogne.

Plusieurs évêques espagnols refusent de prêter serment à la constitution, quoique le Pape ne s'y oppose pas : les ministres de la justice et des finances ont déclaré, dans les Cortès, que puisqu'ils ne voulaient pas prêter serment à la constitution, l'Etat leur retirerait les sommes qu'il leur paie annuellement. Ces ministres ont aussi déclaré qu'ils ne destitueraient pas ces évêques vu qu'ils n'avaient pas été nommés par leur gouvernement.

ROME.

Le Pape tient plus que jamais à ce que le dogme de l'infaillibilité soit passé avant l'Ascension, et il a menacé de peines sévères les évêques qui laisseraient Rome sans son autorisation.

Les deux tiers des évêques français ont demandé aux représentants de leur gouvernement à Rome la permission de voter pour le plébiscite, à l'ambassade française. M. de Renneville, tout en les remerciant chaleureusement, leur a dit que la chose était absolument impossible.

AMÉRIQUE.

Il y a sept à huit jours, on a découvert, à New-York, que des fraudes avaient été commises au préjudice des banquiers des étrangers. Le montant soustrait est de quarante ou cinquante mille piastres.

Les Cubains sont plus forts que jamais. Leur armée se compose de 10,000 hommes parfaitement disciplinés et ayant des munitions pour longtemps. Il n'y a pas plus de cinquante étrangers dans l'armée cubaine.

LA RIVIÈRE-ROUGE.

Les troubles de la Rivière-Rouge sont enfin apaisés : cela n'empêche pourtant pas les fanatiques d'Ontario de ne voir partout que rebelles, admirateurs de Lemay et partisans de Riel, témoin le fait suivant :

Les journaux d'ici ayant, sur la foi d'une dépêche de Toronto, annoncé que les volontaires Canadiens-Français s'étaient promenés par les rues de cette ville, dimanche dernier, en chantant la Chanson de Lemay (Lemay's Song), nous sommes allés aux informations et nous avons appris que trois ou quatre Canadiens avaient été vus à la porte d'une maison, chantant "Vive la Canadienne."

On ne conçoit pas comment il se fait que cette chanson puisse agacer les nerfs de nos voisins....

M. McLane, qui est parti du Fort Garry, le 24 avril, nous apporte les nouvelles suivantes :

Le 22, à la requête de Mgr. Taché, Riel fit hisser le pavillon anglais, dépouillé des emblèmes féniens, sur le Fort Garry. MM. O'Donohue et Hartz s'y opposèrent, et il s'ensuivit une altercation générale. Pour terminer la querelle, il fut décidé que le pavillon aux fleurs de lis et le drapeau anglais flotteraient côte à côte sur le Fort.

Riel est l'homme le plus loyal du territoire, et tous les soirs son corps de musique joue le "Dieu sauve la Reine." La population n'aime pas de voir flotter le pavillon anglais sur le Fort, et lorsqu'il fut hissé pour la première fois, on le descendit et on le foula aux pieds.

Le New Nation est maintenant rédigé par M. Thos. Spencer, celui-là même qui s'était constitué gouverneur d'Assiniboine il y a trois ans et qui avait fait subir à un particulier son procès pour trahison à son gouvernement.

Le No. du 22 avril contient l'extrait suivant : "Le pavillon anglais flotte sur le Fort, et nous pouvons dire que jamais la plus légère insulte n'a été faite à cet emblème de la grandeur de notre nation. Le vieux pavillon provisoire a cessé de flotter au milieu de nous et nous nous abritons maintenant avec orgueil sous le drapeau qui est l'emblème de l'Union qui existe parmi nous."—Minerva.

A. C.

Nous avons oublié d'annoncer le mariage de M. Arthur B. Longpré, avocat, avec Demoiselle Elizabeth Edwidge Rosannah Brault, fille de feu M. N. Brault : c'est le 30 d'avril dernier qu'à eu lieu le mariage par M. le Chanoine Fabre.

MARIAGE.—Jeudi matin, à la résidence de M. W. MacNaughton, M. le chanoine Leblanc a célébré le mariage de M. A. B. Hawson, Ecr., Auditeur à la Compagnie du Grand-Tronc, avec Mlle Amélie D'Aigle.

Les filles d'honneur étaient Mlles D'Aigle, MacNaughton, Smith, et O'Brien ; les garçons d'honneur étaient MM. O'Brien, Wright, Hervey et Wallis.

Un mariage fashionable a eu lieu à Londres le 18 avril dernier, à la chapelle française par M. l'abbé de Toursel.

M. Alains Sivcham de Kersabiec, capitaine aux Zouaves Pontificaux, a conduit à l'autel notre compatriote, Mademoiselle Marie Alice Béatrice Isabeau Saveuse de Beaujeu, fille de feu M. le Comte de Beaujeu.

UNIVERSITÉ - VICTORIA.

Mardi, le sénat de l'Université-Victoria du Haut-Canada conféra le degré de bachelier-ès-lois (L. L. B.) à six étudiants en droit et à deux étudiants en loi qui ont suivi les cours de droit à la succursale que cette institution possède à Montréal, sous l'égide de l'Institut-Canadien.

Le sénat de l'Université, présidé par le Révd. M. Nelles, s'est réuni à 3 heures P. M., dans une grande salle publique de la charmante petite ville de Cobourg. Un auditoire nombreux et distingué, dans lequel on remarquait grand nombre de dames, assistait à la réception.

Après les cérémonies et les discours d'usage, des prix furent